

COMMUNE DE RAMONCHAMP

Tél : 03.29.25.01.73

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

VC 4 – Rue de la Colline

N° 60 /2026

Le Maire de RAMONCHAMP,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-5, R 411-18, R 411-20,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2 et L 2213-6,

Vu le Code Pénal, notamment son article R 26-15,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur la VC 4 dite "route de la Colline" lors de la Cérémonie patriotique du dimanche 30 août 2026,

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation sera interdite le dimanche 30 août 2026 à partir de 9h30 et jusqu'à la fin de la cérémonie route de la Colline, depuis le carrefour de la RD57 lieu-dit « Le Poteau » sur 150 m.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune de Ramonchamp.

Article 3 : Le Secrétaire de Mairie, la Brigade de Gendarmerie du Thillot, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Ramonchamp, le 03 août 2026

Le Maire,

Bruno BARBE

